

RÈGLEMENT

Concours Académique de Technologie

Seconde EDITION

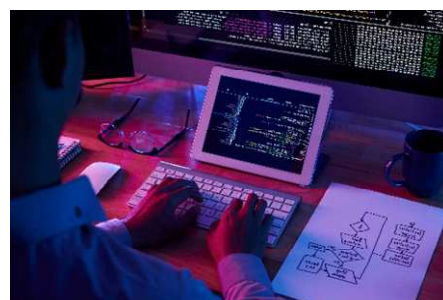


académie
La Réunion



Région académique

Année scolaire 2023-2024



ARTICLE 1 : PRESENTATION ET ORGANISATEURS

L'académie de la Réunion et **L'inspection pédagogique régionale des Sciences et Technologies Industrielles**, organise à destination des collégiens et lycéens la deuxième édition du « **Concours Académique de Technologie** ».

Partenaires : Région, Musée STELLA MATUTINA, ESIROI, IUT, Université de la Réunion, Sciences REUNION.

ARTICLE 2 : OBJECTIF

L'objectif principal du concours est la valorisation de la voie technologique industrielle. Il entre dans le cadre du plan national de valorisation de la voie technologique, et en particulier pour la filière STI2D.

ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Le concours s'adresse à **l'ensemble des collèges et lycées de l'île.**

Les collèges seront associés à leur lycée de secteur, offrant STI2D ou pas. (si le nombre de collèges par lycée est disparate, un rééquilibrage sera effectué).

Le concours se déroulera en trois étapes (avec des ajustements par rapport à l'année dernière) :

- **Etape 1 : une phase de sélection** des élèves qui représenteront les collèges. **Les trois meilleures** équipes de chaque collège seront sélectionnées.
- **Etape 2 : une phase qualificative** qui permettra de sélectionner **les trois meilleures** équipes par lycée. Les élèves de lycée intégreront les équipes de collège à cette étape.
- **Etape 3 : une phase finale académique** réunissant **les 2 meilleures équipes** de la phase qualificative pour chaque lycée

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ORGANISATION DES DIFFERENTES PHASES

Le concours se déroulera sur l'ensemble de l'année scolaire :

Présentation et lancement des inscriptions de la phase de sélection des collégiens :

En début d'année scolaire :

- Le règlement est envoyé à l'ensemble des collèges et lycées de l'île. Une vidéo de présentation sera jointe au règlement.
- Tous les collèges souhaitant s'inscrire seront invités à remplir un formulaire en ligne.

Avant chaque étape, un cahier des charges posant les attendus sera transmis aux référents.

Etape 1 (phase de sélection) :

► Cette phase se déroule dans les collèges. Ils devront répondre à un questionnaire en ligne chronométré. L'épreuve durera environ 40 mn. Les 3 équipes ayant obtenu le maximum de points seront qualifiées. Le questionnaire sera envoyé aux référents collège fin septembre.

Il sera possible dès cette phase d'identifier les parents accompagnateurs (collège et lycée). Le parent/responsable légal sélectionné, n'est pas obligatoirement un des élèves de l'équipe (il peut être parent-délégué, d'une autre classe, d'un autre niveau...). Les parents pourront assister à la phase qualificative au lycée et à la phase finale.

► **Une équipe de collège sera composée de 3 élèves** de cycle 4 : équipe mixte (filles et garçons) élèves de 4^{ème} et/ou de 3^{ème}.

► Le professeur de collège peut sélectionner autant d'équipes qu'il le souhaite. La contrainte sera alors matérielle : il faudra prévoir un ordinateur et un espace de travail pour une équipe.

► L'objectif sera de répondre à un questionnaire en ligne en un temps limité. Les compétences du brevet y seront traitées.

► Les professeurs référents de lycée et collège seront identifiés à la fin de cette étape. Ils devront alors planifier et définir leurs actions futures : **les professeurs référents de collège devront prendre contact avec le professeur référent du lycée pour lui indiquer le nombre d'équipes sélectionnées et voir les modalités d'organisation de la phase qualificative. Les listes des référents collège et lycée seront communiqués aux établissements scolaires avant le début de la phase de sélection.**

Etape 2 (phase qualificative) :

A cette étape, les élèves des lycées intégreront les équipes des collèges. **Le professeur de lycée devra en amont sélectionner les élèves de lycée qui intégreront les équipes de collège.**

Les professeurs référents (collège et lycée) prépareront cette phase ensemble. Le lycée devra accueillir les collèges du secteur.

La phase qualificative se fera donc en **présentiel dans le lycée de secteur.**

► **Une équipe sera alors composée de :**

- 3 élèves de cycle 4 (collège) : équipe mixte (filles et garçons) élèves de 4^{ème} et/ou de 3^{ème}.
- 3 élèves du lycée de secteur : équipe mixte (fille et garçons) élèves de seconde (repérés lors de l'enseignement de SNT), élèves de première et terminale STI2D/SI.

Exemple : Si 3 collèges sont associés à un lycée, il y aura donc 9 équipes de collèges. Il faudra donc que le professeur de lycée sélectionne 27 lycéens.

► Les équipes qualifiées auront à réaliser **des défis** en lien avec les thématiques d'Algorithmique et de Programmation, de Design/Modélisation, des Réseaux informatiques.

► Des défis niveaux collège et lycée seront donnés. Les Logiciels sont libres.

A la fin, les 2 meilleures équipes seront sélectionnées. Selon le nombre d'inscrits, le comité de pilotage se réserve le droit de qualifier une troisième équipe par lycée. Les lycées concernés seront avertis avant le début de la phase qualificative.

Etape 3 (phase finale) :

La phase finale réunira donc les deux ou trois meilleures équipes de chaque lycée.

- ▶ Les équipes auront le jour de l'épreuve travaillé sur une problématique donnée et différents défis. Ils devront apporter leur réponse à un besoin exprimé (amélioration d'un système existant), dans le respect des contraintes du cahier des charges.
- ▶ L'évaluation portera sur la solution apportée. Les compétences d'Algorithmique/Programmation, de Design/Modélisation, des Réseaux informatiques seront évaluées. Les équipes présenteront leur solution devant un jury.

La finale et la valorisation se feront le jour même.

ARTICLE 5 : PRIX SPECIAL DU JURY

Un prix spécial sera décerné « HORS CONCOURS » lors de la phase finale.

Ce prix récompensera un projet mené en classe de Technologie collège et/ou lycée. Un seul projet sera présenté par équipe finaliste. Les professeurs référents de collège et lycée se concerteront pour sélectionner leur projet.

Le jour de la finale une des personnes de l'équipe présentera le projet ; la maquette et/ou le prototype devra être fonctionnel. **L'inscription pour ce prix est libre.**

ARTICLE 6 : CALENDRIER

Début Septembre 2023	Lancement des inscriptions Envoi du règlement
1^{er} octobre 2023	Date limite des inscriptions
Fin période 1 (2-14 octobre) et début période 2 (30 octobre- 4 novembre)	Phase de sélection (questionnaire en ligne)
Début Novembre à mi- Décembre	Phase qualificative dans le lycée de secteur
Mi- décembre	Annonce des finalistes.
Fin Janvier-Avril	Préparation de la phase finale. (Organisation et stratégie propre à chaque équipe – Concertation référent collège et lycée)
Jeudi 25 avril 2024	Finale académique Annonce des résultats et valorisation.

ARTICLE 7 : CONSIGNES

Pour la phase de sélection, les équipes devront répondre au questionnaire sans aucune aide extérieure. Une organisation spécifique sera proposée pour assurer l'équité entre les équipes.

Pour la phase qualificative et finale, les équipes devront rester durant toute la durée de l'épreuve.

Sont interdits : les manuels scolaires, toute connexion Internet, les téléphones portables, les clés USB.

IMPORTANT : Les collèves doivent prévoir deux déplacements (celui de la phase qualificative et finale). Nous comptons sur votre engagement pour être présents lors de ces évènements.

ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY ET CRITERES D'EVALUATION

Les jurys seront composés de professeurs de Sciences et Technologies Industrielles, des parents d'élèves, des membres du Comité de Pilotage, des partenaires.

Pour chaque épreuve, une ou plusieurs compétences du programme seront ciblées et les critères d'évaluation seront définis selon un niveau de maîtrise. La **maîtrise du Socle Commun, de Connaissances, de Compétences et de Culture** est une priorité.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

- La sélection établie par le jury (phase de qualification, finale académique) est **sans appel**.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

ARTICLE 10 : ADAPTATION AU CONTEXTE SANITAIRE

Chaque phase devra être effectuée dans la stricte application du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là, avec le respect des gestes barrières.

Dans le cas où un élève serait dans l'incapacité de participer à l'une des phases, les professeurs référents auront la possibilité d'effectuer un remplacement tant que la mixité de l'équipe est conservée.

ARTICLE 11 : DROITS A L'IMAGE

Les élèves, enseignants et parents inscrits au concours devront signer le document « droit à l'image ». Les photos et vidéos seront diffusées sur différents médias : Site disciplinaire, site académique, TV.

Modèles d'autorisation à télécharger : <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

ARTICLE 12 : REFERENTS CONCOURS

Inspecteur Référent concours : **Mr LAN-SUN-LUK Thierry**, IA-IPR SII

Pour des informations complémentaires, les enseignants pourront contacter :

- **M. CAZANOVE François**, DDFPT au lycée Amiral Bouvet de St-Benoît, francois.cazanove@ac-reunion.fr
- **M. MARGEOT Jean-Loïc**, DDFPT au lycée de Bois d'OLIVE de Saint-Pierre, jean-Loic.margeot@ac-reunion.fr
- **M. THEVENIN Willy**, CMA et Professeur de Technologie au collège Lacaussade de Salazie, willy.thevenin@ac-reunion.fr
- **M. TURPIN Jimmy**, Professeur de Technologie au collège Lucet Langenier de Ste-Suzanne, jimmy.turpin@ac-reunion.fr
- **M. VALLY Laurent**, Professeur de Technologie au collège Terrain Fayard de St-André, laurent.vally@ac-reunion.fr